

Fièrement canadienne

Tirer parti d'un savoir-faire et d'actifs souverains
pour bâtir un avenir solide

Année 6 de la stratégie UNE seule Monnaie



Sommaire du Plan d'entreprise 2026-2030 et du budget
d'immobilisations 2026



Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que les installations de la Monnaie royale canadienne à Ottawa, en Ontario, sont situées sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishinaabe. Nos installations à Winnipeg, au Manitoba, se trouvent sur le territoire du Traité n° 1, territoire traditionnel des peuples Anishinaabe, Cris, Oji-Cris, Dakota et Dénés, et patrie de la Nation métisse.

Table des matières

1	Résumé
3	Vue d'ensemble
6	Contexte opérationnel
12	Objectifs, activités, risques, résultats attendus et indicateurs de rendement
17	Aperçu financier
19	Annexe 1 : Structure de gouvernance de l'entreprise
24	Annexe 2 : États financiers et budgets
30	Annexe 3 : Plan d'emprunt
31	Annexe 4 : Risques et réactions aux risques
33	Annexe 5 : Conformité aux exigences des lois et des politiques
36	Annexe 6 : Priorités et orientations du gouvernement
38	Sigles et abréviations

Avis de non-responsabilité – Énoncés prospectifs

Le sommaire du Plan d'entreprise renferme des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction de la Monnaie quant à ses objectifs, ses plans, ses stratégies, sa croissance future, ses résultats d'exploitation, son rendement, ses perspectives commerciales et ses débouchés. Des énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l'emploi de termes ou d'expressions tels que « projeter », « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « à l'intention de » et d'autres termes ou expressions analogues.

De tels énoncés prospectifs ne constituent pas des faits, mais seulement des estimations de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement, des perspectives commerciales et des débouchés prévus (soit des hypothèses). Bien que la direction juge, à la lumière des informations à sa disposition, que ces hypothèses sont raisonnables, elles pourraient se révéler inexactes. Ces estimations des résultats futurs sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes ainsi qu'à divers autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux attendus. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux énoncés ci-dessus dans l'Aperçu des risques.

Dans la mesure où la Monnaie présente des informations financières prospectives ou des perspectives financières, telles celles portant sur sa croissance et son rendement financier à venir, elle le fait dans le seul but de décrire ses attentes. Par conséquent, les lecteurs sont priés de comprendre que ces informations ou perspectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins. En outre, à l'instar de tout énoncé prospectif en général, de telles informations ou perspectives reposent sur des hypothèses et sont exposées à divers risques.

Les lecteurs doivent analyser ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent de tels énoncés prospectifs. Compte tenu de ces hypothèses et risques, les événements prévus par ces énoncés pourraient ne pas survenir. La Monnaie ne peut garantir que les résultats ou événements projetés se concrétiseront. C'est pourquoi les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le sommaire du Plan d'entreprise ne sont faits qu'en date du 17 septembre 2025, et la Monnaie ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement après cette date en raison de nouvelles informations, d'événements à venir, de changements de situation ou pour tout autre motif que ce soit.

Résumé

En 2025, la Monnaie royale canadienne a dû composer avec un contexte opérationnel particulièrement difficile, marqué par des pressions concomitantes : un ralentissement cyclique du marché des métaux précieux et une volatilité persistante dans l'industrie en raison de l'incertitude entourant les tarifs douaniers américains. Ces facteurs ont eu une incidence sur la rentabilité et ont entraîné une complexité stratégique qui influencera la prise de décision tout au long de la période visée par la planification.

Dès le début du ralentissement du marché, la Monnaie a réagi rapidement afin de minimiser l'incidence sur ses activités et de protéger son rendement financier. Néanmoins, l'incertitude prolongée liée aux politiques tarifaires devrait continuer d'avoir des répercussions sur son environnement commercial.

Au cours de la période visée par la planification, la Monnaie s'attend à générer des résultats avant impôts et autres éléments de 19,5 millions de dollars par an en moyenne, ainsi qu'un dividende annuel moyen de 18,3 millions de dollars versé au gouvernement du Canada. Bien qu'aucune décision immédiate susceptible de modifier fondamentalement l'orientation de ses activités ne soit requise, le contexte actuel exige une vigilance, une flexibilité et une vision stratégique continues afin d'assurer sa résilience à long terme et la pérennité de son rendement.

Malgré ces difficultés, la Monnaie demeure un atout précieux et fiable pour le Canada.

Contexte : vision stratégique

Ce Plan d'entreprise reflète le chapitre final de la stratégie UNE seule Monnaie, d'abord présentée dans le Plan d'entreprise 2021-2025, qui avait pour objectif d'organiser l'entreprise et d'unifier ses lignes commerciales et ses opérations, auparavant isolées les unes des autres, en fonction de deux grands secteurs : les pièces de circulation et les métaux précieux. Cette stratégie a permis à la Monnaie de devenir une organisation plus évolutive et intégrée, assurant ainsi sa résilience face aux défis de la pandémie et à la volatilité historique du marché des métaux précieux. L'amélioration de l'efficacité, les innovations et les investissements prévus dans le cadre de la stratégie UNE seule Monnaie ont considérablement renforcé les capacités de la Monnaie.

L'Affinerie de la Monnaie – l'une des deux seules raffineries d'or certifiées par la LBMA au Canada – a augmenté notamment sa capacité d'affinage, mis sur pied des mesures de traçabilité et développé de nouvelles technologies d'affinage qui minimisent l'utilisation de produits chimiques, et prévoit d'intensifier ces innovations. La stratégie UNE seule Monnaie a aussi mené au développement de la Ligne des pièces de circulation étrangères, reconnue mondialement pour son expertise et la qualité de ses compétences. La Monnaie a renforcé sa gestion du système de distribution de pièces visant une efficacité et une rentabilité optimales. Elle continue également de superviser la production de pièces de circulation canadiennes à mesure que ses activités liées aux pièces de circulation évoluent pour faire en sorte que l'écosystème canadien des pièces de monnaie demeure résilient et en mesure de soutenir les échanges et le commerce, alors que le pays s'oriente vers une économie davantage numérique. Dans tous ses secteurs, la Monnaie s'engage à créer une valeur économique durable pour le Canada d'une manière qui soit à la fois socialement et écologiquement responsable, depuis ses pratiques de formation et ses contrôles opérationnels jusqu'à ses investissements en recherche-développement.

Dans ce Plan d'entreprise, qui marque la dernière année du cycle stratégique actuel, les derniers investissements importants lancés en 2021 prendront fin. La Monnaie d'aujourd'hui est très différente de celle d'il y a six ans, et elle continuera d'évoluer. Sa valeur pour le Canada a évolué, passant de celle de simple producteur de pièces de monnaie à celle d'une entreprise gestionnaire de pièces axée sur les données, qui dirige l'un des systèmes de gestion de pièces les plus efficaces au monde. Elle est également reconnue comme un partenaire essentiel des secteurs minier et financier canadiens. Sur la scène mondiale, la Monnaie est devenue un chef de file dans la production de pièces, ayant produit des pièces pour plus de 80 pays à ce jour.

La Monnaie est prête à jouer un rôle essentiel à un moment décisif de l'histoire du Canada, en tant qu'affineur public ayant adopté des pratiques d'approvisionnement responsables. Ses produits d'investissement comptent systématiquement parmi les plus recherchés au monde, prisés pour leur pureté et leur valeur de marque incontestable. La Monnaie continue d'adapter son secteur des pièces de circulation afin que l'écosystème canadien des pièces puisse répondre aux besoins de la population canadienne en matière de commerce et d'échanges dans l'avenir, alors que le pays effectue une transition vers une économie numérique.

Le Conseil d'administration s'engage à lancer une initiative de planification stratégique tournée vers l'avenir au début de 2026 afin de tracer une nouvelle vision audacieuse sur 10 ans pour cet atout national vital. Conformément à l'appel du gouvernement pour un leadership fondé sur des principes et une innovation transformatrice, cet exercice permettra de saisir l'occasion de diriger avec détermination, de renforcer la position concurrentielle du Canada à l'échelle mondiale et de créer une valeur durable pour la population canadienne. La vision qui découlera de cet exercice sera intégrée au Plan d'entreprise 2027-2031.

Stratégie et objectifs de l'entreprise

La Monnaie a établi des objectifs fondamentaux répartis dans les volets suivants : le Canada, la clientèle, le personnel ainsi que la durabilité. Conformément à ces objectifs, la Monnaie doit s'assurer que des pièces sont disponibles partout au Canada pour les échanges et le commerce et qu'elles demeurent une option de paiement inclusive, doit appuyer les secteurs minier et financier du Canada, maintenir une marque de confiance au Canada et auprès de sa clientèle étrangère, offrir un milieu de travail sain, sécuritaire et à l'écoute, et fournir des produits et services qui se démarquent en étant socialement et écologiquement responsables.

La stratégie relative au personnel de la Monnaie soutient ces objectifs en favorisant la mobilisation organisationnelle, l'excellence en leadership et le perfectionnement des talents. L'engagement envers la durabilité de la Monnaie, qui a été approuvé par le Conseil d'administration en 2022, s'accompagne d'objectifs et d'échéanciers clairs pour parvenir à une production de pièces de circulation carboneutre d'ici 2030, un engagement continu permettant de veiller à ce que les pièces demeurent une option de paiement inclusive. On y retrouve aussi l'engagement de la Monnaie d'offrir un environnement de travail inclusif qui habilite les membres du personnel.

Vue d'ensemble

Mandat de l'entreprise

La Monnaie royale canadienne est une société d'État qui appartient entièrement au gouvernement du Canada. Comme le précise la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie est tenue de frapper des pièces en vue de réaliser des bénéfices et d'exercer des activités connexes. Son expertise étant recherchée partout dans le monde, elle lui permet de veiller à maintenir les capacités de monnayage souveraines du Canada. En remplissant ce mandat, la Monnaie s'efforce de maximiser l'efficacité et la compétitivité de ses principales activités tout en assurant le maintien de communications étroites avec le ministère des Finances.

Gestion de l'écosystème des pièces de circulation du Canada

La Monnaie gère l'écosystème des pièces de circulation du Canada en collaboration avec ses partenaires du Comité national des pièces (CNP). Le CNP est composé d'institutions financières et d'entreprises de transport blindé. Il utilise un logiciel exclusif à la Monnaie pour avoir une vision en temps réel des stocks de pièces en circulation. En adoptant une approche fondée sur la durabilité, la Monnaie privilégie la remise en circulation des pièces plutôt que la production de nouvelles pièces. La Monnaie maintient une expertise en gestion de bout en bout du cycle de vie des pièces, et elle agit à titre d'experte-conseil auprès du gouvernement du Canada en ce qui concerne les tendances nationales et internationales liées à ses secteurs d'activité, ainsi que les prévisions et la planification de scénarios. Tirant profit de ces connaissances et de ses observations, la Monnaie continuera de jouer un rôle clé dans le soutien de la transition du Canada vers une société utilisant peu de numéraire, tout en s'assurant que les personnes qui ont besoin de pièces de circulation continuent d'y avoir accès et que ces pièces demeurent un mode de paiement durable et inclusif.

La Monnaie rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances en présentant des rapports annuels sur ses activités. De plus amples renseignements sur la Monnaie et ses activités sont fournis dans son [rapport annuel 2024](#).

Une source de revenus directe pour le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux

En 2024, la Monnaie a soutenu 1 098 emplois de grande qualité. Au cours des cinq dernières années, la Monnaie a versé :

- 144,6 millions \$ en dividendes
- 42,4 millions \$ en impôt sur le revenu

Idurant la même période, la Monnaie a généré :

- 15,3 millions \$ en TVH/TPS
- 184 millions \$ en impôts sur les salaires des employeurs et des membres du personnel

La Monnaie s'assure que ses activités concordent avec les priorités du gouvernement du Canada, y compris en matière de gouvernement ouvert et transparent, d'égalité des genres, de diversité, de réconciliation avec les peuples autochtones, de durabilité environnementale, de santé et sécurité au travail et d'accessibilité. De plus amples renseignements se trouvent à l'annexe 6.

Activités clés et principaux programmes

La Monnaie possède **deux principaux secteurs : les pièces de circulation et les métaux précieux**. Ces deux secteurs sont documentés et soutenus par les programmes technologiques de la Monnaie (programme d'innovation et de technologie numérique), sa stratégie relative au personnel et son engagement envers la durabilité.

Pièces de circulation

- L'équipe **Pièces de circulation canadiennes** utilise une analyse des données prédictives, en collaboration avec la Banque du Canada, les institutions financières et les entreprises de transport blindé, pour maintenir des pratiques de gestion du cycle de vie des pièces de premier ordre qui sont à la fois efficaces et durables, afin que l'ensemble de la population canadienne continue à avoir accès à des pièces de monnaie alors que le pays progresse vers une société utilisant peu de numéraire. Les activités de planification des scénarios font en sorte que le Canada demeure attentif et préparé aux situations perturbatrices.
- L'équipe **Pièces de circulation étrangères** maintient les capacités souveraines du Canada en matière de production nationale de pièces pour combler la demande de monnayage selon un processus efficient et respectueux de l'environnement, en commercialisant la capacité excédentaire résultant de la baisse de la demande de pièces au Canada et en mettant en valeur l'innovation, les compétences et l'expertise du pays sur la scène internationale.

Métaux précieux

- L'équipe **Produits et services d'investissement** regroupe les produits d'investissement en or et en argent, l'entreposage et les reçus de transactions boursières (RTB), ainsi que l'Affinerie qui permet aux mines canadiennes d'affiner l'or au pays et garantit aux institutions financières canadiennes un accès sécurisé et traçable à l'or.
- L'équipe **Produits numismatiques** se concentre sur la célébration du Canada et la production de médailles de grande valeur.

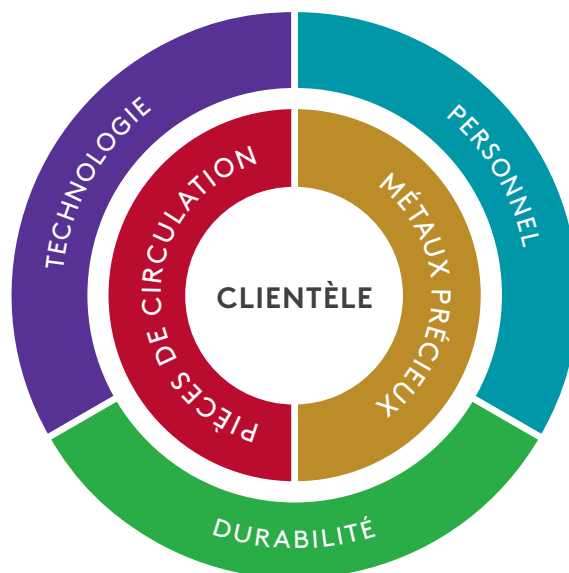
Technologie, personnel et durabilité

- Le programme numérique et la transformation des activités de la Monnaie prépare cette dernière pour l'avenir.
- Grâce à la stratégie relative au personnel, la Monnaie s'efforce de bâtir une main-d'œuvre inclusive et talentueuse qui reflète la diversité du Canada et offre un milieu de travail sain et sécuritaire, propice au bien-être des membres du personnel.
- Conformément à ses objectifs de durabilité, la Monnaie offre une valeur économique au Canada d'une manière socialement et écologiquement responsable. Ces objectifs sont notamment la remise en circulation des pièces existantes, l'investissement dans des technologies et des processus pour réduire les émissions de carbone et son empreinte écologique, et le déploiement d'efforts pour assurer un approvisionnement responsable tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Vision stratégique, mission et valeurs

La vision stratégique UNE seule Monnaie a été achevée en 2020 à la suite d'un processus solide de consultation approfondie qui tenait compte du contexte externe, des principaux marchés et des observations du ministère des Finances. Elle constitue l'assise du Plan d'entreprise 2021-2025 de la Monnaie qui a reçu l'approbation du Conseil du Trésor en décembre 2020.

Illustration 1 : Vision UNE seule Monnaie



Vision, mission et valeurs

Vision	Mission
Être le meilleur établissement de monnayage du monde grâce à ses activités axées sur le client, à son personnel talentueux, à son engagement en matière de pratiques durables et à la valeur qu'elle offre au Canada et à sa population.	La Monnaie est un chef de file grâce à son savoir-faire en matière de transformation des ressources naturelles, apportant ainsi de la valeur au Canada et à ses clients à l'étranger.
Valeurs	
Honnêteté, respect, fierté et passion	

Contexte opérationnel

Contexte externe

Le contexte externe dans lequel évolue la Monnaie comprend les systèmes monétaires canadiens et mondiaux, la chaîne d'approvisionnement mondiale en métaux précieux et les marchés d'investissement, de même que les marchés des pièces numismatiques au Canada et à l'étranger. Dans les dernières années, l'inflation et les taux d'intérêt relativement élevés ont été des facteurs clés qui ont eu une incidence sur les activités et le coût des biens de la Monnaie. Toutefois, les perspectives à court terme semblent indiquer que l'inflation se soit stabilisée.

Tarifs douaniers et instabilité économique

Le problème le plus urgent auquel fait face la Monnaie n'est pas seulement l'incidence potentielle des tarifs douaniers imposés par les États-Unis sur les importations canadiennes, mais aussi l'incertitude entourant l'évolution de la portée de ces tarifs à l'égard des importations canadiennes à l'avenir. Cette ambiguïté crée une instabilité économique importante pour les entreprises canadiennes, y compris la Monnaie, et complique la planification stratégique. Les États-Unis constituent un marché important pour la Ligne commerciale des métaux précieux de la Monnaie, et bon nombre de ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement y sont établis. S'il est certain que le maintien des tarifs douaniers perturbera les activités commerciales de la Monnaie, le manque de clarté entourant les mesures commerciales futures a déjà une incidence sur la prise de décision et la confiance. La Monnaie se prépare activement à divers scénarios.

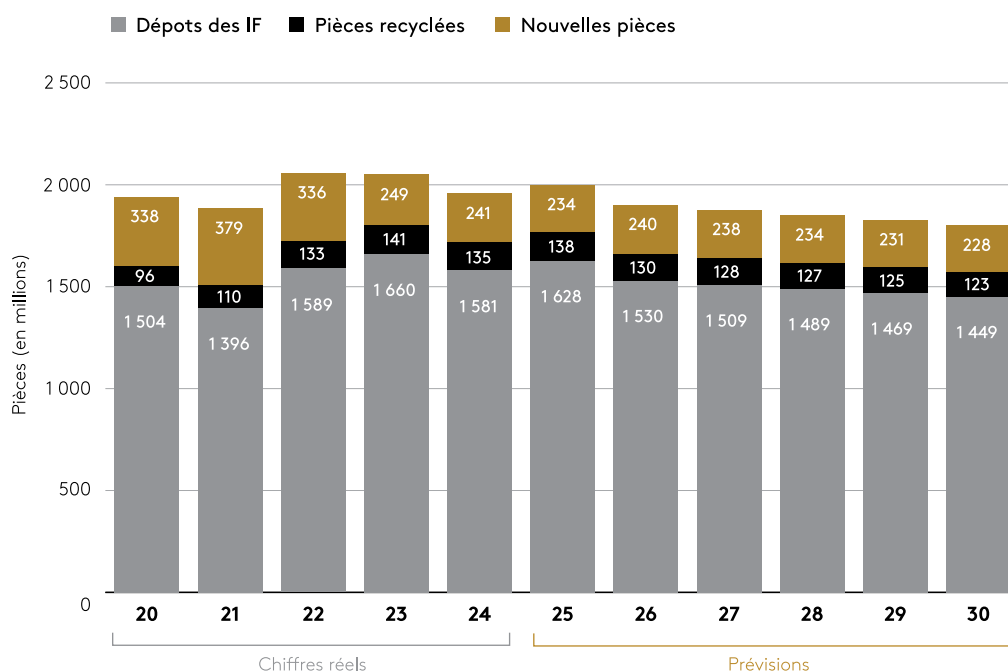
Un Canada délaissant le numéraire

Sur la scène nationale, la Monnaie continue de gérer de manière proactive les répercussions de l'adoption des modes de paiement électroniques sur l'offre et la demande de pièces. Afin de comprendre la relation que la population canadienne entretient avec la monnaie physique, la Monnaie continue de surveiller les attitudes et les comportements à l'égard des pièces de monnaie. Dans un sondage en ligne sur les pièces de circulation canadiennes mené par Léger pour la Monnaie en 2023, 85 % des répondants et répondantes ont dit utiliser l'argent comptant (24 % affirmant l'utiliser régulièrement), les Autochtones, les personnes habitant les régions rurales et les personnes à faible revenu privilégiant particulièrement ce mode de paiement.

L'argent comptant demeure une option sûre, confidentielle, efficace et inclusive pour l'ensemble de la population canadienne, en particulier pour les personnes qui n'ont ni carte de crédit ni carte de débit, n'en veulent pas ou n'y sont pas admissibles, ou qui sont en situation de précarité financière. L'argent comptant est le mode de paiement privilégié pour les transactions inférieures à cinq dollars, tandis que les paiements numériques sont généralement utilisés pour les transactions d'un montant plus élevé. La structure des pièces de monnaie du Canada, avec ses pièces de haute valeur de un et de deux dollars, continue de favoriser un large éventail de transactions.

Après la baisse de l'utilisation de l'argent comptant pendant la pandémie de la COVID-19, la demande de pièces de monnaie a augmenté, puis s'est stabilisée au cours des dernières années, bien qu'il soit toujours attendu qu'elle diminue lentement au cours des prochaines années.

Illustration 2 : Approvisionnement en pièces géré par la Monnaie pour répondre à la demande



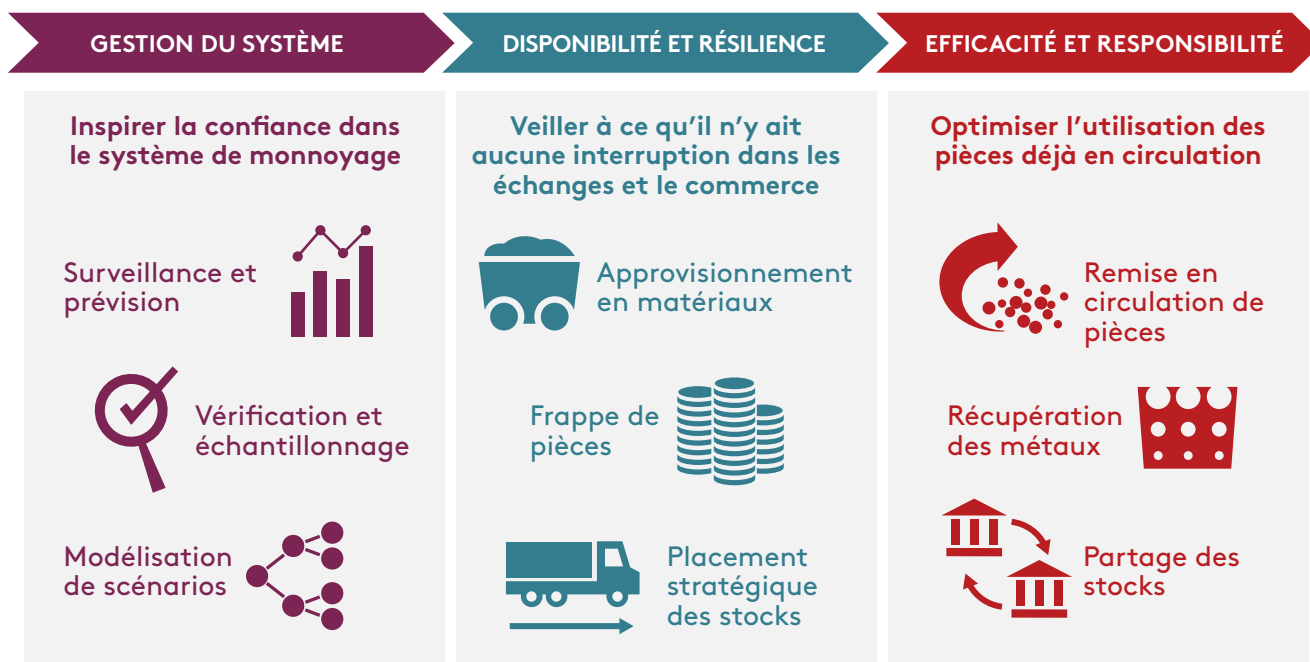
Personne n'est laissé pour compte

À mesure que la demande de pièces de monnaie diminuera, la gestion du réseau de distribution des pièces deviendra de plus en plus importante. L'accès à l'argent comptant sera de plus en plus une question de disponibilité et d'inclusion dans les années à venir. Avec des stocks de pièces globalement moins importants, il sera encore plus difficile de veiller à ce que des quantités appropriées de pièces soient disponibles là où elles sont nécessaires. Avec près de 10 millions de kilomètres carrés de masse terrestre d'un océan à l'autre au Canada, il est essentiel que la Monnaie maintienne une visibilité sur le flux des pièces pour soutenir la population canadienne dans les régions urbaines et rurales du pays. La transition vers les paiements électroniques ne sera toutefois pas uniforme dans tout le pays; certains centres prendront le virage avant d'autres. Il faudra une surveillance et une gestion minutieuses pour suivre l'évolution des stocks de pièces et veiller à ce que le Canada continue à disposer d'un stock suffisant.

Pour pallier cette incertitude, la Monnaie surveille de près la demande et l'offre de pièces de monnaie provenant des institutions financières, ce qui lui permet de mettre rapidement à jour ses prévisions et de gérer les stocks à l'échelle nationale. La plupart des pays n'ont aucune visibilité sur les transactions des institutions financières, ce qui rend très difficiles l'approvisionnement en pièces de monnaie et la gestion efficace de celles-ci. La Monnaie est unique en ce sens qu'elle a concentré ses efforts sur la mise en place et le maintien d'un système lui permettant d'avoir une vision en temps réel des stocks de pièces de monnaie partout au pays selon les activités des institutions financières. Ce système lui permet de gérer les variations des besoins en pièces de monnaie du Canada en générant des transferts interbancaires et des transferts physiques régionaux d'un emplacement à un autre pour que les pièces soient disponibles là où elles sont le plus nécessaires. La Monnaie veille à ce que les besoins en pièces du Canada soient gérés de manière efficace et durable en recyclant les pièces existantes et en n'en produisant de nouvelles qu'en fonction de la demande.

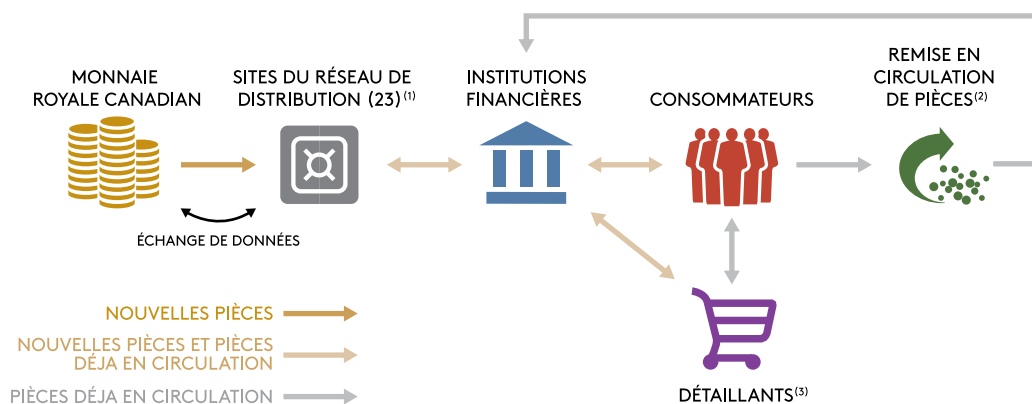
Illustration 3 : Le rôle de la Monnaie dans les échanges commerciaux du Canada

La Monnaie gère de bout en bout le cycle de vie des pièces de circulation pour faire en sorte que la population canadienne et les entreprises disposent de pièces au moment et à l'endroit où elles en ont besoin.



Il en coûte plus de 8,8 milliards de dollars par année pour soutenir l'infrastructure monétaire au Canada, allant des coûts de production et frais d'exploitation jusqu'aux infrastructures physiques des banques et détaillants. La Monnaie compte pour moins de 1 % (80 millions \$) de ces coûts¹, mais a contribué à raison de 144,6 millions \$ en dividendes et de 42,4 millions \$ en impôts sur le résultat au cours des cinq dernières années.

Illustration 4 : Gérer l'écosystème canadien des pièces



⁽¹⁾ Grâce à son réseau comptant 23 sites, la Monnaie gère et redistribue les stocks de pièces pour le compte des institutions financières.

⁽²⁾ La Monnaie assure le traitement et l'emballage des pièces remises en circulation avant leur dépôt.

⁽³⁾ Vente au détail, stationnement, transport en commun, machines distributrices, etc.

¹ Kosse, A. (2017). *The Costs of Point-of-Sale Payments in Canada*. [Document d'analyse du personnel]. Accessible sur le site www.bank-banque-canada.ca.

Contexte interne

Le siège social et les installations de fabrication de produits en métaux précieux de la Monnaie sont situés à Ottawa. La production et la distribution des pièces de circulation canadiennes et étrangères relèvent quant à elles principalement des installations de fabrication de Winnipeg.

Transition de l'effigie terminée

En 2023, nous avons commencé à produire une petite quantité de pièces de circulation canadiennes à l'effigie de Sa Majesté le roi Charles III. En 2024, nous avons poursuivi cette transition en remplaçant l'effigie de la reine Elizabeth II sur toutes les pièces de monnaie de l'ensemble de nos lignes commerciales. En 2025, la transition est désormais achevée et les pièces à l'effigie du roi Charles III sont produites dans le cadre des activités normales.

Durabilité

La Monnaie demeure un chef de file en matière d'innovation. Elle met au point des technologies et des solutions pour se démarquer de ses concurrents et rendre ses procédés plus durables et plus écologiques. Cet engagement reconnaît à la fois l'importance des principes de durabilité et le fait que la durabilité représente une attente impérieuse de l'entreprise pour le marché et l'accréditation « bonne livraison » de la London Bullion Market Association (LBMA). Le poste de dirigeant principal ou dirigeante principale de l'engagement a été créé en 2022 pour élaborer et superviser l'engagement de la Monnaie envers la durabilité et son programme d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (EDIA), ainsi que pour regrouper les communications pour le personnel, les affaires publiques et les relations avec les intervenants. Le ou la titulaire de ce poste surveille et rapporte les progrès de la Monnaie en ce qui a trait à son plan ambitieux ayant pour objectif de parvenir à une production carboneutre de pièces de circulation d'ici 2030, ainsi qu'à ses engagements envers l'inclusivité de l'écosystème de paiement au Canada, tout en veillant à ce que son environnement de travail continue d'appuyer et de valoriser les membres du personnel.

On peut retrouver plus d'informations sur les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance de la Monnaie dans le [Rapport d'impact 2024](#).

Les initiatives de durabilité de la Monnaie concordent avec l'adoption du Programme 2030 pour le développement durable des Nations Unies par le Canada. Elle se conforme à la norme du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et tente d'obtenir la certification de la Science Based Targets initiative (SBTi). Ces initiatives renforcent ses efforts en matière de conformité aux normes internationales afin de favoriser de meilleurs résultats commerciaux. La Monnaie continuera d'explorer des processus de fabrication impliquant moins de produits chimiques et de tirer parti de technologies pour assurer l'intégrité et la provenance des métaux précieux utilisés dans ses produits, tout en faisant preuve de transparence quant à son parcours vers un avenir durable.

Exploitation minière, affinage et monnayage au Canada

La Monnaie joue un rôle de premier plan dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes et mondiales en métaux précieux à titre d'affineur d'argent aurifère et de retailles. Elle est l'un des deux affineurs certifiés par la LBMA au Canada, exploitant une raffinerie d'or et d'argent dans le cadre d'activités verticalement intégrées qui produisent des pièces d'investissement et des lingots en or et en argent.

Ces produits d'investissement sont distribués et vendus dans le marché mondial par l'entremise d'un réseau de partenaires, dont des banques de produits d'investissement, des grossistes privés, et des marchands de produits d'investissement des marchés primaires et secondaires. Ils sont distribués dans le cadre d'échanges financiers mondiaux et achetés par des investisseurs institutionnels et des investisseurs particuliers. La Monnaie entrepose aussi des métaux précieux et elle émet ses propres produits négociés en bourse (c.-à-d. les RTB pour l'or et l'argent de la Monnaie), dont elle assure la garde. L'Affinerie de la Monnaie offre un moyen aux exploitations minières canadiennes d'affiner l'or au pays et garantit que l'accès à l'or des banques canadiennes est protégé. Aujourd'hui, la Monnaie se trouve en bonne position pour soutenir le Canada grâce à ses capacités souveraines d'affinage dans le contexte mondial d'incertitude économique.

Vue d'ensemble des Ressources humaines

La Monnaie se concentre sur la création et le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire qui est dynamique, proactif et axé sur le personnel. Parmi les secteurs prioritaires pour 2026 et au-delà figurent la santé et la sécurité, les activités d'amélioration continue visant à préserver le bien-être et l'accessibilité, ainsi que le perfectionnement des dirigeants et dirigeantes d'aujourd'hui et de demain. Un intérêt particulier sera porté à certaines initiatives de gestion du changement et certains programmes d'apprentissage et de perfectionnement pour veiller à ce que le personnel s'épanouisse tout au long du parcours de transformation numérique de l'organisation.

La Monnaie a déployé un processus de plan de relève et de stratégies d'acquisition de talents ciblées reflétant les postes clés et spécialisés au sein de l'organisation afin de s'assurer que les bonnes personnes l'aideront à relever les défis et à saisir les occasions qui se présenteront à l'avenir.

Depuis 2017, la Monnaie utilise une méthodologie formelle pour les sondages sur la mobilisation du personnel afin de déterminer les facteurs qui influencent le rendement. La Monnaie continuera de renforcer les points forts et de travailler sur les possibilités d'améliorations à l'aide de plans d'action d'équipe. La Monnaie continuera également d'évaluer et de superviser étroitement la mobilisation pour tenir compte des principaux éléments de l'expérience des membres du personnel, ce qui éclairera la gestion stratégique des talents et fournira des renseignements pour le plan d'action continu visant à accroître la mobilisation.

Effectif et relations de travail

Les relations de travail avec les syndicats sont positives, et il existe une saine relation syndicat-patronat basée sur le respect mutuel et le dialogue constructif. Le contexte de négociation collective est ancré dans un état d'esprit axé sur les solutions, ce qui procure un climat de relations industrielles stable.

Voici les syndicats avec lesquels la Monnaie négocie des conventions collectives.

- Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) – Usines d'Ottawa et de Winnipeg
- Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) – Services de protection de Winnipeg
- Syndicat uni du transport (SUT) – Services de protection d'Ottawa

Prochaines étapes du parcours numérique et d'IA

Alors que la Monnaie entame la mise en œuvre de son nouveau système de planification des ressources d'entreprise (PRE) et achève ses projets connexes, elle se prépare à un avenir de gestion du cycle de vie des technologies. Cela implique l'activation de fonctionnalités et de modules supplémentaires dans le cadre de mises à niveau annuelles, ce qui constitue l'un des principaux avantages de la mise en œuvre d'un système infonuagique. Ces améliorations garantiront que les applications et l'infrastructure de l'entreprise demeurent robustes et adaptatives et permettent de répondre à l'évolution de ses besoins commerciaux.

De plus, l'achèvement du projet de gestion de l'information et de gouvernance des données (GIGD), sera fondamental pour le programme de gestion de l'information de la Monnaie. Il permettra de continuer à explorer l'intégration de l'IA et son effet transformateur sur les opérations, en plus de renforcer la préparation, la gouvernance et la stratégie en matière d'IA de la Monnaie. Il permettra également de mettre à l'essai M365 Copilot et d'explorer l'utilisation de l'IA afin d'obtenir des renseignements et de favoriser l'automatisation, de rehausser la productivité et d'optimiser les processus décisionnels. De plus, la Monnaie mène actuellement plusieurs autres projets visant à explorer les capacités de l'IA.

Examen spécial par le Bureau du vérificateur général du Canada

En 2023, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a terminé un examen spécial de la Monnaie. Le BVG a conclu que la Monnaie est une organisation bien gérée. Le rapport portait sur les pratiques de gestion d'entreprise, la gestion des opérations et la transformation organisationnelle et numérique de la Monnaie. Cet examen spécial n'a révélé aucune lacune grave dans ces domaines. Toutefois, des améliorations à apporter ont été cernées dans les domaines de la gestion des risques d'entreprise, de la mise en œuvre du plan opérationnel, de l'environnement et du développement durable, de la sécurité de l'information et de la gestion des ressources humaines, ainsi que dans les systèmes et les pratiques liés à la transformation organisationnelle et numérique de la Monnaie.

Les recommandations de l'examen spécial du BVG sont prises en compte en fonction des plans d'action établis. Toutes les recommandations ont été mises en œuvre ou devraient l'être d'ici la fin de la période visée par la planification.

Objectifs, activités, risques, résultats attendus et indicateurs de rendement

Stratégie et objectifs de l'entreprise

À titre de société d'État, la Monnaie mesure le rendement en fonction de trois grands critères de réussite :

1. exécution réussie de son mandat principal conformément au protocole d'entente conclu avec le gouvernement du Canada;
2. le respect des objectifs en matière de résultats, de dividendes et d'impôts payés tels qu'ils sont établis dans le Plan d'entreprise;
3. l'harmonisation avec les priorités du gouvernement du Canada, lesquelles sont mises de l'avant dans diverses initiatives.

Objectifs de l'entreprise

La vision de la Monnaie consiste à être le meilleur établissement de monnayage au monde grâce à ses activités axées sur la clientèle, aux membres de son personnel chevronnés et à la valeur qu'elle offre au Canada et à sa population. Cette vision est appuyée sur son engagement à adopter des pratiques durables et éthiques. Sa mission est d'être un chef de file grâce à son savoir-faire en matière de transformation des ressources naturelles, apportant ainsi de la valeur au Canada et à ses clients à l'étranger. Conformément à ces buts, les objectifs d'entreprise de la Monnaie sont les suivants :



CANADA

- Assurer la disponibilité des pièces partout au Canada afin qu'elles puissent être utilisées par l'ensemble de la population canadienne à des fins d'échanges commerciaux et de résilience en cas de catastrophe.
- Soutenir les secteurs minier et financier au Canada, et du même coup, le rôle de ces secteurs dans la chaîne d'approvisionnement mondiale des métaux précieux tout en célébrant la culture, l'histoire et les valeurs du Canada.
- Manifester une responsabilité sociale tout en donnant un rendement financier solide.



CLIENTÈLE

- Continuer d'être synonyme de marque de confiance au Canada et auprès de sa clientèle à l'étranger et être reconnue pour ses innovations de premier plan.
- Renforcer l'agilité pour répondre aux attentes de l'actionnaire et de la clientèle.



PERSONNEL

- Offrir un milieu de travail sain, sécuritaire et bienveillant, où les membres du personnel peuvent se perfectionner, atteindre leurs objectifs et faire partie d'une équipe au rendement élevé.
- Être un employeur reconnu pour son excellence de leadership et son environnement de travail axé sur l'inclusion, la collaboration et l'innovation.



DURABILITÉ

- Fournir des produits et services qui se démarquent en étant responsables sur le plan social et environnemental.
- Agir de manière à avoir une incidence favorable sur ses communautés et à réduire l'impact sur l'environnement.
- Investir dans les technologies et les processus écologiques, et en concevoir.

La gestion des risques est toujours prise en compte dans l'élaboration des objectifs d'entreprise de la Monnaie dans le cadre du processus de planification stratégique. Plus de renseignements sur le cadre de gestion des risques de l'entreprise et les stratégies d'atténuation des risques sont présentés dans **l'annexe 4**.

Activités stratégiques

Les paragraphes qui suivent décrivent les activités stratégiques pour chaque objectif de l'entreprise : le Canada, sa clientèle, son personnel et la durabilité comme ils sont décrits dans la vision UNE seule Monnaie. Chaque activité est liée à au moins un des domaines suivants, lesquels sous-tendent la vision UNE seule Monnaie :

PIÈCES DE CIRCULATION **MÉTAUX PRÉCIEUX** **TECHNOLOGIE** **PERSONNEL** **DURABILITÉ**

Objectif de l'entreprise : Canada

OBJECTIF	
Assurer la disponibilité des pièces partout au Canada afin qu'elles puissent être utilisées par l'ensemble de la population canadienne à des fins d'échanges commerciaux et de résilience en cas de catastrophe.	
ACTIVITÉS	
PIÈCES DE CIRCULATION	Faire la transition vers une société utilisant peu de numéraire : Le principal objectif de la Monnaie est d'assurer la disponibilité des pièces, selon les besoins.
OBJECTIF	
Soutenir les secteurs minier et financier au Canada, et du même coup, le rôle de ces secteurs dans la chaîne d'approvisionnement mondiale des métaux précieux tout en célébrant la culture, l'histoire et les valeurs du Canada.	
ACTIVITÉS	
MÉTAUX PRÉCIEUX	Commémorer l'histoire, la diversité et les valeurs du Canada avec des pièces de circulation et des produits numismatiques
	Soutenir les secteurs minier et financier au Canada, et du même coup, le rôle de ces secteurs dans la chaîne d'approvisionnement mondiale des métaux précieux
OBJECTIF	
Manifester une responsabilité sociale tout en donnant un rendement financier solide.	
ACTIVITÉS	
MÉTAUX PRÉCIEUX	Maintenir une gamme de produits durable
PIÈCES DE CIRCULATION	Optimiser la Ligne des pièces de circulation étrangères

Objectif de l'entreprise : Clientèle

OBJECTIF	
Continuer d'être synonyme de marque de confiance au Canada et auprès de sa clientèle à l'étranger et être reconnue pour ses innovations de premier plan.	
ACTIVITÉS	
MÉTAUX PRÉCIEUX	Protéger la position sur le marché des produits d'investissement
	Maintenir la haute intégrité des opérations d'affinage et d'entreposage
	Tirer parti de l'agilité et de la résilience des produits d'investissement
	Mettre l'accent sur notre offre de produits numismatiques
PIÈCES DE CIRCULATION	Diversifier les offres de produits et la clientèle

OBJECTIF	
Renforcer l'agilité pour répondre aux attentes de l'actionnaire et de la clientèle.	
ACTIVITÉS	
TECHNOLOGIE	Poursuivre la transformation numérique : La Monnaie a créé une stratégie, un programme et une feuille de route numériques pour soutenir l'initiative UNE seule Monnaie.
PIÈCES DE CIRCULATION MÉTAUX PRÉCIEUX	Innover dans les technologies de production de pièces : La Monnaie commercialisera des technologies de nouvelle génération.

Objectif de l'entreprise : Personnel

OBJECTIF	
Offrir un milieu de travail sain, sécuritaire et bienveillant, où les membres du personnel peuvent se perfectionner, atteindre leurs objectifs et faire partie d'une équipe au rendement élevé.	
ACTIVITÉS	
PERSONNEL	Exécuter la stratégie relative au personnel de la Monnaie : Pour soutenir proactivement les membres de son personnel dans la réalisation de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, la Monnaie a élaboré une stratégie relative au personnel qui stimulera la mobilisation de l'entreprise, favorisera un sentiment d'appartenance et contribuera à l'excellence en leadership.
	Apprentissage et perfectionnement : La Monnaie proposera des programmes de formation pour répondre à l'évolution des besoins en matière de compétences afin de soutenir le parcours de transformation numérique de l'organisation.
	Stratégie relative au bien-être : La Monnaie poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie holistique de bien-être des membres du personnel axée sur la mobilisation du personnel et la promotion de la santé.
	Développement du leadership : La Monnaie se concentrera sur la formation des nouveaux responsables de personnel, ce qui comprend la mise en place d'un programme d'intégration et le développement continu de son cadre de leadership.

OBJECTIF	
Être un employeur reconnu pour son excellence de leadership et son environnement de travail axé sur l'inclusion, la collaboration et l'innovation.	
ACTIVITÉS	
PERSONNEL DURABILITÉ	Exécuter le plan d'action sur l'EDIA : La Monnaie s'engage à mettre en œuvre le deuxième plan d'action sur l'EDIA lancé en 2025, dont l'objectif principal est la création d'un milieu de travail sain, sécuritaire et axé sur l'empathie pour chaque membre du personnel, soit un milieu au sein duquel les différences sont célébrées et chacune peut jouer un rôle actif dans la lutte contre le racisme systémique, la discrimination et les obstacles à l'inclusion.

Objectif de l'entreprise : Durabilité

OBJECTIF	
Facteurs environnementaux : Investir dans les technologies et les processus écologiquement responsables, et en concevoir.	
ACTIVITÉS	
DURABILITÉ	Réduction des émissions de carbone : L'objectif de la Monnaie est de dépasser les cibles établies dans la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral en ce qui concerne la réduction des émissions de carbone en visant une production de pièces de circulation carboneutres aux installations de Winnipeg d'ici 2030.
	Détournement des déchets : En plus de réduire les émissions, la Monnaie explore de nouvelles façons de détourner davantage de déchets des sites d'enfouissement et de réduire la consommation d'eau, et elle s'emploie à trouver des solutions de rechange aux traitements chimiques pendant la production de pièces.
	Réduction de la consommation d'eau : La Monnaie s'efforcera également de réduire sa consommation d'eau tout au long de la période visée par la planification.
	Durabilité tout au long du cycle de vie du contrat : La Monnaie s'engage à rendre son approvisionnement plus écologique, conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert.

OBJECTIF	
Facteurs sociaux : Agir de manière à avoir une incidence favorable sur ses communautés et à réduire l'impact sur l'environnement.	
ACTIVITÉS	
PERSONNEL	Soutenir les activités liées aux objectifs concernant le personnel : La Monnaie poursuit ses activités de promotion de l'accessibilité, du bien-être, de l'EDIA et ses modalités de travail flexibles, comme elles sont décrites dans les objectifs concernant le personnel.
DURABILITÉ	Appuyer les activités de bienfaisance : La Monnaie continue d'aider les collectivités de l'ensemble du pays, et ce, en recueillant des sommes pour des organismes de bienfaisance et en collaborant avec des organismes communautaires.
	Obtenir le niveau bronze de l'Attestation de partenariat en relations avec les autochtones (APRA) : En décembre 2024, la Monnaie a obtenu le statut « Engagé » dans le cadre de l'APRA. La Monnaie a entrepris les démarches pour obtenir la certification de niveau « Bronze ».

OBJECTIF	
Facteurs de gouvernance : Fournir des produits et services qui se démarquent en étant responsables sur le plan social et environnemental.	
ACTIVITÉS	
DURABILITÉ	Commercialisation des nouvelles technologies : La Monnaie commercialisera les récents investissements afin d'accroître la traçabilité de l'or et de différencier les offres de produits par l'intermédiaire de sa solution Origine – Produits d'investissement.
	Mise en œuvre du cadre de gouvernance de la Monnaie : La Monnaie mettra en œuvre la norme ISO 22301 pour la planification et la gestion de la continuité des activités.

Risque

Les activités de la Monnaie exposent l'entreprise à divers risques pouvant avoir une incidence sur la réalisation réussie de sa stratégie. Sous la direction du Conseil d'administration, les activités de gestion du risque de l'entreprise sont supervisées par l'équipe de direction de la Monnaie. Il est axé sur la détection, l'évaluation et la gestion, selon la tolérance au risque, des principaux risques pouvant avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la Monnaie. Dans le cadre de son processus de surveillance, le Conseil d'administration approuve les énoncés sur la propension à prendre des risques, passe en revue le profil de risque stratégique de la Monnaie et contribue à l'approche élargie de gestion des risques. Au début de la présente période visée par la planification, la Monnaie surveille neuf risques stratégiques clés. Ces risques, figurent à l'annexe 4.

Aperçu financier

La Monnaie a adopté une série de principes financiers clés qu'elle suit lorsqu'elle affecte des ressources pour atteindre ses objectifs d'entreprise et gérer son rendement financier de façon continue.

Ces principes sont les suivants :

- Fonctionner en tant que deux secteurs (pièces de circulation et métaux précieux) qui collaborent pour générer un rendement financier et non financier solide et durable, en tirant profit de l'infrastructure commune et d'un ensemble de services partagés. Chaque ligne commerciale joue un rôle important, mais distinct, dans le portefeuille et s'efforce d'atteindre les cibles financières établies dans le Plan d'entreprise.
- Maintenir les efforts d'amélioration de la productivité et de l'agilité dans le secteur de la fabrication et dans les opérations commerciales.
- Faire preuve de rigueur dans la gestion des charges d'exploitation, y compris le dénombrement des effectifs, de sorte que les nouvelles embauches sont effectuées pour appuyer la croissance des produits des activités ordinaires et les nouvelles activités.
- Effectuer des dépenses en immobilisations ciblées et prudentes pour obtenir des résultats commerciaux clés comprenant une gestion des risques.
- Gérer activement le fonds de roulement.

Principaux faits saillants financiers et opérationnels

	Chiffres réels de 2024	Plan d'entreprise 2025	Prévisions 2025	Moyenne 2026-30
Principales données financières (en millions de \$ CA)				
Produits des activités ordinaires	1 284,1 \$	2 079,9 \$	1 498,1 \$	1 784,6 \$
Marge brute	142,7	135,5	123,3	126,8
Résultats de la période	18,0	5,2	2,0	13,2
Résultats avant impôts et autres éléments ⁽¹⁾	11,0	8,5	(6,5)	19,5
Dividendes versés	5,0	3,9	–	18,3
Total de l'actif	367,0	348,3	353,0	322,9
Capitaux propres	168,3	165,0	170,4	154,4
Dépenses en immobilisations	20,8	15,6	15,6	14,7
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	28,5	23,3	(1,1)	39,1
RCME ⁽²⁾	3,7%	3,0%	-2,4%	7,5 %
Principales données d'exploitation				
Nouvelles pièces de circulation canadiennes vendues à des institutions financières et autres (en millions de pièces)	241	234	234	234
Ventes de produits d'investissement en or (en millions d'onces)	0,6	0,7	0,5	0,9 ⁽³⁾
Ventes de produits d'investissement en argent (en millions d'onces)	15,6	19,0	8,4	18,5 ⁽³⁾
Nombre de membres du personnel (au 31 décembre)	1 098	1 068 ⁽⁴⁾	1 112 ⁽⁴⁾	1 126 ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Les résultats avant impôts et autres éléments sont des mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Un rapprochement des résultats de la période et des résultats avant impôts et autres éléments est présenté à l'annexe 2.

⁽²⁾ Le calcul est fondé sur les résultats avant impôts et autres éléments.

⁽³⁾ Les volumes des produits d'investissement pour 2026-2030 reflètent le cycle historique des produits d'investissement.

⁽⁴⁾ Pour les besoins de la planification, il est présumé que l'effectif des équivalents temps plein est égal au nombre de membres du personnel.

Points saillants du plan financier 2026-2030

Le plan financier pour la période visée par la planification d'entreprise prévoit des revenus annuels moyens de 1,8 milliard de dollars, des résultats avant impôts et autres éléments (RAIAE) annuels moyens de 19,5 millions de dollars et des dividendes annuels moyens versés au gouvernement du Canada de 18,3 millions de dollars.

Examen complet des dépenses

Les dépenses administratives de la Monnaie diminuent au cours de la période visée par la planification, conformément aux engagements pris dans le Plan d'entreprise 2024-2028 de recentrage des dépenses gouvernementales. En outre, les charges d'exploitation totales de la Monnaie devraient diminuer au cours de la période visée par la planification, par rapport au niveau de référence de l'année 2025 dans le Plan d'entreprise 2025-2029 de la Monnaie, car les dépenses liées aux transformations importantes prendront fin en 2026.

Les hypothèses relatives aux coûts d'exploitation reflètent les attentes actuelles. Cependant, en raison des pressions inflationnistes et de l'incertitude à l'égard des coûts futurs de l'infrastructure infonuagique à la suite de nos activités de transformation, ces hypothèses pourraient être ajustées dans de futurs plans d'entreprise.

Investissements majeurs au cours de la période visée par la planification

Les programmes seront surveillés chaque mois par l'équipe de direction de la Monnaie et chaque trimestre par le Conseil d'administration de la Monnaie, dans le but de s'assurer que tous les investissements majeurs sont en bonne voie de fournir des retours et des avantages clairs pour l'entreprise.

Maintien des versements de dividendes au cours de la période visée par la planification

Sur la base d'une réserve de trésorerie d'une moyenne de 50 millions de dollars par année, la Monnaie prévoit verser un dividende moyen de 18,3 millions de dollars au cours de la période visée par la planification.

Principales hypothèses

Cours des métaux précieux et taux de change

Les hypothèses sur les cours des métaux précieux et les taux de change sont basées sur les données économiques consensuelles disponibles, et la Monnaie suit ses politiques approuvées de couverture en ce qui concerne la gestion des risques pour l'entreprise.

Annexe 1 : Structure de gouvernance de l'entreprise

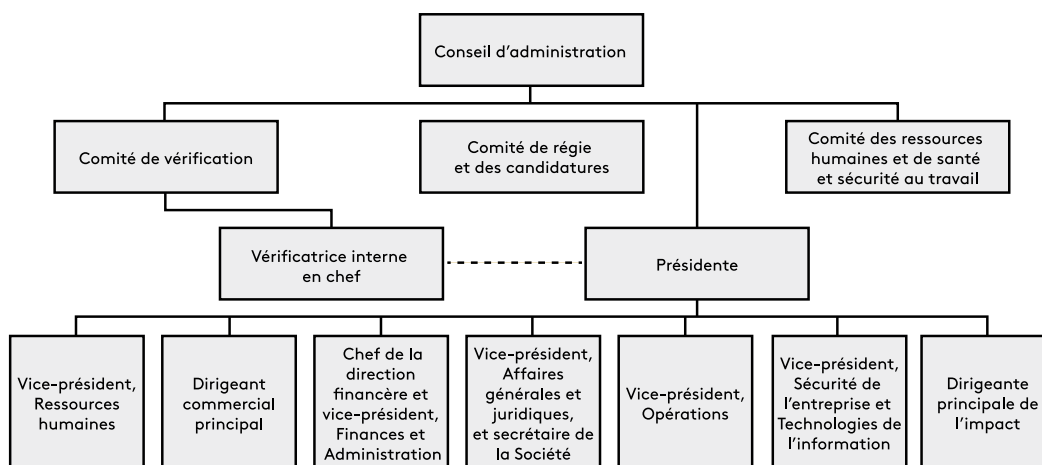
Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour responsabilité de superviser la gestion des affaires et des activités de la Monnaie, et a la responsabilité entière et finale du Plan d'entreprise et de sa mise en œuvre. Il relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances et comprend de 9 à 11 administratrices ou administrateurs, dont la présidente du Conseil et la présidente de la Monnaie. À l'exception de la présidente de la Monnaie, les administratrices et administrateurs sont indépendants de la haute direction. Le 10 septembre 2025, la présidente de la Monnaie a annoncé qu'elle prendrait sa retraite le 30 janvier 2026. Le Conseil d'administration de la Monnaie est déterminé à assurer la continuité et la stabilité au sein de l'entreprise, ainsi qu'un processus de transition sans heurts une fois la nomination d'une nouvelle personne au poste de président de la Monnaie.

Le Conseil d'administration exerce ses fonctions dans l'intérêt supérieur de la Monnaie et les intérêts à long terme de son unique actionnaire, le gouvernement du Canada, conformément aux règlements administratifs de la Monnaie et aux textes de loi pertinents.

Le Conseil tient la direction responsable du rendement des activités commerciales de la Monnaie et de la réalisation de ses objectifs. En vue de s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil établit et approuve l'orientation stratégique de la Monnaie grâce à un plan d'entreprise quinquennal, et examine et approuve les principales initiatives et stratégies. Il exerce son devoir de diligence raisonnable en évaluant les risques et les possibilités, en surveillant le rendement financier de l'entreprise, en veillant à l'intégrité des résultats financiers, en surveillant les risques pour l'entreprise en conformité avec le cadre de gestion des risques de l'entreprise de la Monnaie et en fournissant promptement des rapports au gouvernement du Canada. Afin de remplir ses obligations, le Conseil d'administration examine et met à jour les plans de travail du Conseil et des comités chaque année. Les plans de travail du Conseil et des comités pour 2026 ont été approuvés en septembre 2025.

Structure organisationnelle du Conseil d'administration et de la haute direction de la Monnaie



Réunions du Conseil d'administration

Les membres de l'équipe de la haute direction de la Monnaie sont invités à assister à toutes les réunions du Conseil, ce qui contribue à l'établissement de relations plus efficaces entre la direction et le Conseil en favorisant des communications ouvertes ainsi qu'une compréhension des activités de la Monnaie. D'autres membres de la direction de la Monnaie assistent aussi aux réunions du Conseil au besoin. Chaque réunion ordinaire du Conseil comprend habituellement une séance à huis clos avec la présidente de la Monnaie et une autre séance à huis clos uniquement avec les membres du Conseil. La présidente du Conseil est une membre votante d'office de tous les comités permanents et n'a pas de voix prépondérante. La présidente de la Monnaie, en tant que membre du Conseil d'administration, peut voter sur les résolutions du Conseil, mais n'a pas le droit de vote au sein des comités permanents.

Comités permanents du Conseil

Trois comités permanents aident le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités : le Comité de vérification, le Comité de régie et des candidatures, et le Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Les mandats du Conseil et des comités sont constamment actualisés conformément aux pratiques exemplaires pour garantir qu'ils reflètent efficacement les besoins du Conseil et tiennent compte de tous les aspects du contexte opérationnel de l'organisation. Le Conseil d'administration met en place des comités spéciaux et peut retenir les services de conseillères ou conseillers indépendants pour s'acquitter de leurs fonctions et responsabilités, selon les besoins.

Comité de vérification

Tout en veillant à satisfaire les attentes et les exigences de l'actionnaire en ce qui a trait à l'utilisation prudente des fonds publics, la transparence, la responsabilité et l'éthique, le Comité de vérification joue un important rôle de surveillance, en collaboration avec la haute direction et les vérificateurs et vérificatrices interne et externe, pour garantir la fiabilité des états financiers et l'efficacité des mesures de contrôle financières. Le comité doit s'assurer que la solidité et l'intégrité des états financiers sont préservées et doit examiner régulièrement tous les risques connexes. Le comité supervise également l'efficacité du Programme sur les métaux éthiques de la Monnaie. Le comité est composé d'au moins trois administratrices ou administrateurs qui se réunissent au moins une fois tous les trimestres ou aussi souvent que nécessaire pour s'acquitter de leur mandat.

Comité de régie et des candidatures

Le Comité de régie et des candidatures, en collaboration avec la haute direction, joue un rôle important en contribuant à la supervision et à l'efficacité du Conseil par la mise en place de politiques et de pratiques de gouvernance adéquates et efficaces. Afin de garantir la solidité de la structure et des processus de gouvernance de la Monnaie, le comité fournit une orientation sur des questions liées à la gouvernance d'entreprise, y compris l'examen des instruments de politique de l'entreprise conformément au Cadre de politiques d'entreprise de la Monnaie. Il supervise aussi l'approche de la durabilité de la Monnaie, en plus d'examiner les profils de compétences et d'expérience souhaitables pour les administratrices et administrateurs et les critères de sélection pour les nominations ou le renouvellement des mandats des membres et de la présidente du Conseil ainsi que de la présidente de la Monnaie. Il examine les programmes d'accueil et de formation des administratrices et administrateurs et supervise le processus d'évaluation du rendement du Conseil et des comités. Le comité est composé d'au moins trois administratrices ou administrateurs qui se réunissent au moins une fois tous les semestres ou aussi souvent que nécessaire pour s'acquitter de leur mandat.

Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail

Le Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail formule des recommandations au Conseil d'administration sur les politiques et pratiques en ressources humaines, y compris l'acquisition de talents, le perfectionnement et la rétention, la mobilisation du personnel, la culture organisationnelle et la diversité, l'équité et l'inclusion, les politiques de rendement et de rémunération, les relations de travail et les plans de relève. Il fait des recommandations au Conseil sur les buts et les objectifs de rendement annuels de la présidente de la Monnaie et évalue son rendement par rapport à ces buts et objectifs en conséquence. C'est également le comité qui surveille et signale les enjeux liés à la santé et à la sécurité au travail, notamment en ce qui concerne le bien-être des membres du personnel. Le comité est composé d'au moins trois administratrices ou administrateurs qui se réunissent au moins une fois tous les semestres ou aussi souvent que nécessaire pour s'acquitter de leur mandat.

Formation et perfectionnement professionnel des membres du Conseil

Les nouveaux membres du Conseil obtiennent des renseignements sur la Monnaie et ses activités au moyen de séances d'orientation exhaustives offertes par les membres de la haute direction, et l'ensemble des membres ont accès à un centre de ressources numériques qui contient les principaux documents de gouvernance d'entreprise et de référence. Des visites en personne des installations d'Ottawa et de Winnipeg sont aussi proposées. Les membres du Conseil participent à des activités de perfectionnement professionnel continu en fonction de l'évaluation des besoins en matière d'aptitudes et de compétences et d'autres exigences législatives ou réglementaires.

Membres du Conseil d'administration²

Nom	Poste ³	Nomination/ fin du mandat ⁴	Membres du comité/présence (12 mois se terminant le 30 juin 2025)	Présence aux réunions du Conseil (12 mois se terminant le 30 juin 2025)
Phyllis Clark, IAS.A Edmonton (Alberta)	Présidente du Conseil d'administration	2018-05-11/ 2028-05-10	Vérification – 6/6 RHSST – 4/4 Régie et candidatures – 4/4	6/6
Cindy Chao Etobicoke (Ontario)	Administratrice	2023-10-06/ 2027-10-05	RHSST – 4/4 Régie et candidatures – 4/4	6/6
Kevin Darling Quispamsis (Nouveau-Brunswick)	Administrateur	2023-10-06/ 2027-10-05	RHSST – 4/4 Régie et candidatures – 4/4	6/6
Serge Falardeau, ASC, CPA, CA Saint-Augustin-de- Desmaures (Québec)	Administrateur	2017-10-18/ 2026-12-15	Vérification – 6/6 RHSST – 4/4	6/6
Fiona L. Macdonald, IAS.A Vancouver (Colombie-Britannique) (jusqu'au 21 mars 2025)	Administratrice Présidente, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail (jusqu'au 21 mars 2025)	2018-06-11/ 2026-12-15	RHSST – 3/4	4/6
Pina Melchionna, LL.B., IAS.A, GCB.D Cobourg (Ontario)	Administratrice Présidente, Comité de régie et des candidatures	2019-06-02/ 2027-10-05	Régie et candidatures – 4/4	6/6
Cybele Negris, IAS.A, GCB.D Vancouver (Colombie-Britannique)	Administratrice Vice-présidente du Conseil d'administration	2017-10-18/ 2026-12-15	Vérification – 6/6 RHSST – 4/4	6/6
Gilles Patry, CM, O.Ont Ottawa (Ontario)	Administrateur Président, Comité de vérification ⁵	2018-06-11/ 2026-12-15	Vérification – 6/6	6/6
Evan Price, CM Saint-Laurent-de-l'Île- d'Orléans (Québec)	Administrateur Président, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail (au 21 mai 2025)	2023-04-21/ 2027-04-20	Vérification – 5/6 Gouvernance et nomination – 3/4 RHSST – 1/4	6/6
Barry Rivelis, IAS.A Vancouver (Colombie-Britannique)	Administrateur	2019-07-01/ 2027-10-05	Vérification – 6/6 Régie et candidatures – 4/4	6/6
Marie Lemay, IAS.A Ottawa (Ontario)	Présidente de la Monnaie	2019-02-18/ 2029-02-18	Vérification – 6/6 RHSST – 4/4 Régie et candidatures – 4/4	6/6

La pratique veut que les membres du Conseil d'administration assistent généralement à toutes les réunions des comités (c'est-à-dire qu'elles et ils sont invités en tant qu'observatrices et observateurs aux réunions auxquelles elles et ils ne participent pas en tant que membres).

² Les notices biographiques des membres du Conseil d'administration sont présentées sur le site Web de la Monnaie (<https://www.mint.ca/fr/employees/conseil-dadministration>).

³ M. Evan Price a été nommé président du Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail pour un mandat qui entre en vigueur le 21 mai 2025, à la suite du départ de M^{me} Fiona L. Macdonald du Conseil d'administration en mars 2025. La composition des comités et du Conseil d'administration et la participation à ceux-ci reflètent ce changement au cours de la période concernée.

⁴ Nonobstant l'expiration de leur mandat, les administratrices et administrateurs restent en fonction jusqu'à ce qu'une personne soit nommée pour leur succéder conformément au paragraphe 105(4) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

⁵ Depuis le 18 septembre 2025, M. Barry Rivelis occupe le poste de président du Comité de vérification. Ce tableau sera modifié en conséquence au sein du prochain Plan d'entreprise.

Renouvellement du Conseil

En mars 2025, M^{me} Fiona Macdonald a démissionné du Conseil d'administration de la Monnaie. La Monnaie suit les directives du gouvernement du Canada concernant la manière de pourvoir les postes vacants en cas de démission ou de fin du mandat de membres du Conseil d'administration. Un exercice évaluant le profil de compétences et la grille d'aptitudes est réalisé chaque année afin de définir les attentes en matière de profil et d'aptitudes pour les membres du Conseil d'administration et lors du recrutement de nouveaux membres.

Rémunération

Conseil d'administration – Rémunération

Position	Rémunération
Président ou Présidente du Conseil d'administration	Honoraires annuels de 12 400 \$, indemnités quotidiennes de 485 \$
Membres du Conseil	Honoraires annuels de 6 200 \$, indemnités quotidiennes de 485 \$

Tous les membres du Conseil reçoivent aussi un remboursement des dépenses de voyage et autres dépenses, conformément aux les directives du Conseil du Trésor sur les dépenses de voyages et d'accueil.

Annexe 2 : États financiers et budgets⁶

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de \$ CA)

	Réels 2024	Plan 2025	Prévisions 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028	Plan 2029	Plan 2030
Produits des activités ordinaires	1 284,1 \$	2 079,9 \$	1 498,1 \$	1 795,1 \$	1 719,1 \$	1 815,6 \$	1 796,5 \$	1 796,5 \$
Coûts d'exploitation	1 259,8	2 072,9	1 495,4	1 786,1	1 705,9	1 794,1	1 775,6	1 773,0
Résultats avant impôts sur le résultat	24,3	7,0	2,7	9,0	13,2	21,4	20,9	23,4
Charge d'impôts sur le résultat	(6,3)	(1,7)	(0,7)	(2,2)	(3,3)	(5,4)	(5,2)	(5,9)
Résultats de la période	18,0 \$	5,2 \$	2,0 \$	6,7 \$	9,9 \$	16,1 \$	15,7 \$	17,6 \$

Rapprochement des résultats avant impôts et autres éléments (RAIAE)

	Réels 2024	Plan 2025	Prévisions 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028	Plan 2029	Plan 2030
Résultats avant impôts sur le résultat	24,3 \$	7,0 \$	2,7 \$	9,0 \$	13,2 \$	21,4 \$	20,9 \$	23,4 \$
Ajout (déduction) :								
Gain (perte) au titre de la réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale ⁽¹⁾	(14,0)	(2,6)	(13,3)	(2,2)	3,9	3,1	3,3	-
Dons provenant des actionnaires	0,3	-	-	-	-	-	-	-
Gain (perte) net de change	0,4	4,1	4,1	1,7	-	-	-	-
RAIAE	11,0 \$	8,5 \$	(6,5)\$	8,5 \$	17,1 \$	24,5 \$	24,2 \$	23,4 \$

⁽¹⁾ La réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale représente l'incidence hors trésorerie du changement dans l'évaluation de la composante récupération de métaux précieux du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale.

⁶ Les chiffres ont été arrondis, et leur somme pourrait ne pas correspondre exactement au montant total indiqué.

État sommaire de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de \$ CA)

	Réels 2024	Plan 2025	Prévisions 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028	Plan 2029	Plan 2030
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54,6 \$	58,4 \$	30,3 \$	50,0 \$	50,0 \$	50,0 \$	50,0 \$	50,0 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	17,1	13,5	12,1	13,4	13,4	13,4	13,4	13,4
Stocks	56,2	73,8	86,1	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0
Autre	39,9	6,9	30,0	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7
Total des actifs courants	167,7	152,5	158,5	144,0	144,1	144,1	144,1	144,1
Actifs non courants								
Actifs d'impôts différés	23,2	24,8	21,6	21,4	22,3	22,9	23,6	23,5
Immobilisations corporelles	166,5	165,3	163,4	158,6	154,6	151,0	147,6	144,2
Autre	7,9	5,6	9,4	7,4	6,0	4,8	3,5	2,7
Total des actifs non courants	199,3	195,6	194,5	187,4	182,8	178,7	174,7	170,4
Total de l'actif	367,0	348,3	353,0	331,5	327,0	322,9	318,9	314,5
Passifs courants								
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	47,0	57,8	55,6	58,1	57,8	57,7	57,8	57,6
Emprunt	6,0	6,0	6,0	–	–	–	–	–
Autre	28,6	7,2	18,4	6,2	6,2	6,3	6,3	6,3
Total des passifs courants	81,6	71,1	80,1	64,3	64,0	64,0	64,1	63,9
Passifs non courants								
Emprunt	6,0	–	–	–	–	–	–	–
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	95,8	98,9	86,1	85,1	88,5	91,1	93,8	93,3
Autre	15,3	13,3	16,5	15,7	14,9	14,1	13,3	12,4
Total des passifs non courants	117,1	112,2	102,6	100,9	103,5	105,2	107,1	105,7
Total du passif	198,7	183,3	182,6	165,1	167,5	169,2	171,2	169,6
Capitaux propres								
Capital-actions	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0
Résultats non distribués	128,3	125,0	130,4	126,3	119,5	113,7	107,7	104,9
Total des capitaux propres	168,3	165,0	170,4	166,3	159,5	153,7	147,7	144,9
Total du passif et des capitaux propres	367,0 \$	348,3 \$	353,0 \$	331,5 \$	327,0 \$	322,9 \$	318,9 \$	314,5 \$

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de \$ CA)

	Capital-actions	Résultats non distribués	Total
Solde en fin d'exercice 2024	40,0 \$	128,3 \$	168,3 \$
Solde en début d'exercice 2025	40,0	128,3	168,3
Gains (pertes) pour l'exercice	-	2,0	2,0
Dividende	-	-	-
Solde en fin d'exercice 2025	40,0	130,4	170,4
Solde en début d'exercice 2026	40,0	130,4	170,4
Gains (pertes) pour l'exercice	-	6,7	6,7
Dividende	-	(10,8)	(10,8)
Solde en fin d'exercice 2026	40,0	126,3	166,3
Solde en début d'exercice 2027	40,0	126,3	166,3
Gains (pertes) pour l'exercice	-	9,9	9,9
Dividende	-	(16,8)	(16,8)
Solde en fin d'exercice 2027	40,0	119,5	159,5
Solde en début d'exercice 2028	40,0	119,5	159,5
Gains (pertes) pour l'exercice	-	16,1	16,1
Dividende	-	(21,9)	(21,9)
Solde en fin d'exercice 2028	40,0	113,7	153,7
Solde en début d'exercice 2029	40,0	113,7	153,7
Gains (pertes) pour l'exercice	-	15,7	15,7
Dividende	-	(21,7)	(21,7)
Solde en fin d'exercice 2029	40,0	107,7	147,7
Solde en début d'exercice 2030	40,0	107,7	147,7
Gains (pertes) pour l'exercice	-	17,6	17,6
Dividende	-	(20,3)	(20,3)
Solde en fin d'exercice 2030	40,0 \$	104,9 \$	144,9 \$

Tableau consolidé des variations de flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de \$ CA)

	Réels 2024	Plan 2025	Prévisions 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028	Plan 2029	Plan 2030
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation								
Résultats	18,0 \$	5,2 \$	2,0 \$	6,7 \$	9,9 \$	16,1 \$	15,7 \$	17,6 \$
Ajustements visant à rapprocher les résultats et les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation :								
Dotation aux amortissements	17,7	21,3	19,7	21,1	20,2	20,0	19,3	18,8
Charge (recouvrement) d'impôts	6,3	1,7	0,7	2,2	3,3	5,4	5,2	5,9
Frais financiers, montant net	(2,2)	(1,9)	(0,4)	(0,5)	(0,9)	(1,0)	(1,0)	(1,0)
Perte (gain) de change	8,6	4,1	4,1	1,7	-	-	-	-
Ajustements des autres charges (produits), montant net	0,1	(11,2)	(10,0)	(2,9)	(2,9)	(2,9)	(2,9)	(2,9)
Variation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	(20,9)	(3,0)	(13,8)	(2,7)	3,4	2,6	2,8	(0,5)
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(5,8)	6,6	(4,3)	28,6	0,8	1,5	1,6	2,9
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, avant intérêts et impôts	21,9	22,8	(2,0)	54,3	33,8	41,7	40,7	40,7
Impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus	4,2	(1,5)	0,5	(2,5)	(2,5)	(4,7)	(4,5)	(6,0)
Intérêts perçus, déduction faite des intérêts payés	2,3	1,9	0,4	0,5	0,9	1,0	1,0	1,0
Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation	28,5	23,3	(1,1)	52,3	32,2	37,9	37,1	35,8
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement								
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20,6)	(14,0)	(14,0)	(13,8)	(14,5)	(14,9)	(14,6)	(14,6)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(0,2)	(1,6)	(1,6)	(0,6)	(0,3)	(0,4)	-	-
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(20,8)	(15,6)	(15,6)	(14,3)	(14,7)	(15,3)	(14,6)	(14,6)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement								
Dividendes versés	(5,0)	(3,9)	-	(10,8)	(16,8)	(21,9)	(21,7)	(20,3)
Paiements en capital sur contrats de location	(1,8)	(1,7)	(1,6)	(1,6)	(0,7)	(0,8)	(0,8)	(0,8)
Remboursement d'emprunts	(6,0)	(6,0)	(6,0)	(6,0)	-	-	-	-
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(7,8)	(11,7)	(7,6)	(18,4)	(17,5)	(22,6)	(22,5)	(21,2)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(0,1)	-	-	-	-	-	-	-
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5,3)	(3,9)	(24,3)	19,7	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	59,8	66,3	54,6	30,3	50,0	50,0	50,0	50,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	54,6 \$	62,4 \$	30,3 \$	50,0 \$	50,0 \$	50,0 \$	50,0 \$	50,0 \$

Budget d'immobilisations 2026 et plan des dépenses en immobilisations 2027-2030

(en millions de \$ CA)	Réels 2024	Plan 2025	Prévisions 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028	Plan 2029	Plan 2030
Total	20,8 \$	15,6 \$	15,6 \$	14,3 \$	14,7 \$	15,3 \$	14,6 \$	14,6 \$

Le budget d'immobilisations 2026 et le plan des dépenses en immobilisations 2027-2030 représentent les investissements majeurs en équipement et en technologie pour améliorer la productivité, le service à la clientèle et les occasions de croissance rentable de la Monnaie. Les investissements requis pour maintenir la fiabilité, la souplesse et la capacité de l'équipement de la Monnaie, ainsi que pour assurer la santé et la sécurité des membres du personnel et protéger l'environnement, sont également inclus.

Le budget d'immobilisations de la Monnaie est géré globalement, et des rajustements sont apportés au besoin en fonction des priorités pour l'année. De plus, des rajustements concernant le calendrier et les transitions nécessaires pour les projets d'immobilisations ont été apportés. En raison de ces rajustements et de la nature pluriannuelle de certains projets, les dépenses réelles par catégorie d'actifs pourraient varier par rapport à ce qui est présenté dans le budget d'immobilisations 2026 et le plan des dépenses en immobilisations 2027-2030. Bien que les projets ci-dessous soient prévus pour 2026, les dépenses en immobilisations de la Monnaie font l'objet d'un processus rigoureux d'établissement des priorités qui permet de positionner les initiatives clés en fonction des fonds et des ressources alloués, ce qui peut entraîner le report du lancement des projets à des années ultérieures. Le rendement du capital investi pour les projets d'immobilisations est calculé pour toutes les dépenses de plus de 250 000 \$, à l'exception des investissements de base, lors de l'analyse de rentabilisation. Il est examiné dans le cadre du processus d'approbation.

- La catégorie « **installations** » inclut la modernisation, le remplacement et l'amélioration des usines et des bureaux à Winnipeg et à Ottawa pour faciliter leur utilisation efficace tout en satisfaisant aux normes de santé et de sécurité, ainsi que l'augmentation de la capacité de stockage des métaux précieux à Winnipeg.
- La catégorie « **équipement** » inclut des investissements visant à rehausser la fiabilité, la souplesse et la capacité ainsi que ceux consentis à la sécurité, à la sûreté et à l'environnement. Ces projets sont consacrés à l'optimisation des processus, de l'équipement et de la configuration des locaux pour assurer un haut niveau d'efficacité et de souplesse en matière de fabrication. Ils assurent également la santé et la sécurité des membres du personnel, la sécurité des biens de la Monnaie et la conformité aux exigences environnementales, y compris en ce qui a trait à la surveillance des émissions de carbone.
- La catégorie « **technologie de l'information** » inclut le matériel informatique et les logiciels pour assurer en continu le soutien et le développement de l'infrastructure de communication et d'informatique, des applications commerciales et des systèmes d'interaction avec la clientèle.

Les directives du Conseil du Trésor concernant les plans d'entreprise requièrent la mise en application de deux principaux critères de risque (valeur et risque) pour la divulgation obligatoire dans les plans d'entreprise. Aucun projet ne requiert une divulgation obligatoire pendant la période visée par la planification.

Outre la transition de l'actif lié au droit d'utilisation qui sera porté aux immobilisations à l'adoption de la norme IFRS 16, il n'y a pas d'autres contrats de location inclus dans le plan d'immobilisations.

Principales hypothèses de planification

Hypothèses de planification	2026-30
Augmentation des prix	1-3 %

Principales conventions comptables

Méthode de comptabilisation

Les états financiers consolidés de la Monnaie sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Établissement de rapports financiers trimestriels

En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, tous les ministères et toutes les sociétés d'État mères se doivent d'établir un rapport financier trimestriel et de le rendre public dans les 60 jours suivant la fin du trimestre. Cette norme est établie par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

IFRS nouvelles ou révisées ayant une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés

Comme il est décrit à la note 4 des états financiers consolidés résumés pour la période de 13 semaines close le 29 mars 2025, la Monnaie a adopté les prises de position en comptabilité nouvelles et révisées suivantes devant obligatoirement être appliquées pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025 ou ayant eu des répercussions sur les états financiers consolidés de la Monnaie fournis dans le Plan d'entreprise :

- Les modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, qui contient des directives pour préciser quand une monnaie est échangeable, déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas et exiger des renseignements sur l'absence de capacité d'échange.

IFRS nouvelles ou révisées publiées, mais non encore en vigueur

Comme il est décrit à la note 4 des états financiers consolidés résumés pour la période de 13 semaines close le 29 mars 2025, l'adoption des prises de position liées à des IFRS qui sont indiquées ci-après pourrait avoir une incidence sur les futurs états financiers consolidés de la Monnaie. Celle-ci continuera d'évaluer leurs répercussions éventuelles jusqu'à la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position.

- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui présentent les exigences relatives à l'acquittement des obligations financières à l'aide d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- L'exposé-sondage *Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité – Volume 11*, qui présente les modifications apportées à cinq normes : 1) IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*; 2) IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*; 3) IFRS 9, *Instruments financiers*; 4) IFRS 10, *États financiers consolidés*; et 5) IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.
- Les modifications à l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, pour remplacer l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui renforce la communication du rendement financier grâce à l'ajout d'exigences détaillées pour les sous-totaux dans l'état des résultats, les informations à fournir sur les indicateurs de rendement définis par la direction, et de nouveaux principes concernant le regroupement et la dissociation des informations.

Annexe 3 : Plan d'emprunt

Les activités de financement sont régies par l'article 20 de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et les articles 101 et 127 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du paragraphe 20(1) de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie est soumise à une contrainte relativement à l'autorisation d'emprunter, qui limite le montant non réglé à 75 millions \$ CA ou à un montant supérieur précisé dans une loi de crédits. Conformément aux paragraphes 20(3) de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et 127(3) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la Monnaie est tenue d'obtenir l'approbation de la ou du ministre des Finances avant de procéder à une opération d'emprunt, quant aux modalités de temps et aux conditions de l'opération. Ce plan d'emprunt est conforme au paragraphe 101(1) (a) et (b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pendant la période visée par la planification, la Monnaie s'attend à maintenir des facilités de financement qui s'établissent sous la limite de 75 millions \$ CA prévue par la loi.

Annexe 4 :

Risques et réactions aux risques

La Monnaie compte sur un leadership efficace, des outils commerciaux modernes et des membres du personnel et des parties prenantes mobilisés pour assurer l'exécution disciplinée de ses programmes et de ses initiatives. Au cours des dernières années, la Monnaie a fait évoluer son cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) afin d'améliorer ses processus de prise de décisions en fonction des risques. Ce nouveau cadre de GRE, dont la mise en œuvre se poursuit, comprend les éléments clés suivants : planification stratégique, détermination et évaluation des risques, et surveillance et atténuation des risques.

Planification stratégique

Chaque année, la haute direction et le Conseil d'administration de la Monnaie tiennent une rencontre de planification stratégique, où la stratégie de l'entreprise est passée en revue et adaptée afin de tenir compte des changements survenus dans les contextes opérationnels internes et externes. Les risques comptent parmi les nombreux facteurs étudiés pour déterminer les priorités stratégiques et les objectifs à long terme. Les énoncés sur la propension à prendre des risques visent à soutenir encore plus une gouvernance solide qui s'appuie sur une prise de décisions en fonction des risques. Ces énoncés sur la propension à prendre des risques sont les suivants :

- Le bien-être de son personnel est impératif, et la Monnaie ne tolérera aucune incertitude quant à la sécurité de son personnel.
- La Monnaie veut susciter un haut niveau de confiance en prouvant sa capacité à être agile, à adapter ses produits et services à une société utilisant peu de numéraire et à répondre à la demande en pièces de monnaie partout au Canada.
- La Monnaie est peu portée à prendre le risque de dévier des attentes de l'actionnaire en matière de stratégie et de rentabilité, y compris en ne respectant pas les principales exigences légales et réglementaires.
- La Monnaie désire susciter un haut niveau de confiance envers la valeur économique, environnementale et sociale qu'elle fournit au Canada. Elle n'établira ni n'entretiendra des relations avec d'autres parties dont le fonctionnement ne respecte pas son éthique et ses valeurs.
- La Monnaie tient fortement à maintenir une gouvernance d'entreprise efficace, en veillant à ce que ses infrastructures et systèmes soient efficaces, efficaces et résilients pour soutenir ses activités.
- La propension de la Monnaie à prendre des risques pour innover dans sa réflexion, ses façons de procéder et son approche de mise en marché est élevée, mais elle ne va pas jusqu'à mettre en péril sa réputation ou la sécurité de son personnel.
- La Monnaie est prête à axer ses efforts sur une certaine concentration de clients, du moment que cette approche ne met pas en péril la stabilité des futurs produits des activités ordinaires.

Détermination et évaluation des risques

Il est important pour la Monnaie de déterminer les événements futurs qui pourraient nuire à la réalisation de sa stratégie et à l'atteinte de ses objectifs. À la Monnaie, l'évaluation des risques prend en considération les répercussions que les événements peuvent avoir sur sa stratégie, ses finances, sa réputation et ses activités, ainsi que la probabilité que ces événements se produisent.

Surveillance et atténuation des risques

Les indicateurs de risques sont suivis de près et mis à jour à l'aide du cadre de gestion des risques de la Monnaie. La haute direction examine le profil de risque de l'entreprise tous les trimestres. L'exposition aux risques fait l'objet de discussions dans le contexte de la propension à prendre des risques et des tolérances aux risques connexes. Des mesures d'atténuation des risques sont ensuite choisies.

Le Comité intégré de gestion des risques, composé de membres de la direction, se réunit régulièrement pour examiner les risques opérationnels et surveiller l'efficacité des mesures d'atténuation des risques. Le Conseil d'administration reçoit des mises à jour trimestrielles sur les risques stratégiques clés inclus dans le profil de risque de l'entreprise, en plus d'être informé de tout risque nouvellement relevé. Voici les risques clés quant à la stratégie :

- État de préparation à une société utilisant peu de numéraire
- Intégration de l'IA
- Diversification de la clientèle
- Ancienne plateforme technologique
- Cybersécurité
- Tensions géopolitiques
- Chaîne d'approvisionnement
- Mise en œuvre de la stratégie de durabilité
- Attentes associées à la stagflation

Annexe 5 :

Conformité aux exigences des lois et des politiques

Cette annexe contient de l'information sur la conformité de la Monnaie aux lois, aux politiques du Conseil du Trésor et aux directives ministérielles et du gouverneur en conseil.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

La Monnaie est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (les Lois). Sa présidente a délégué au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels les pouvoirs afin que les demandes de dossiers de la Monnaie ou de renseignements personnels soient traitées conformément aux Lois et aux politiques gouvernementales connexes. Ses activités comprennent également la formation et la sensibilisation des membres du personnel, afin de garantir que la Monnaie respecte les exigences législatives, y compris l'obligation de venir en aide aux demandeurs et aux demandeuses. S'appuyant sur de saines pratiques de gestion de la confidentialité liées au traitement et à la protection des renseignements personnels sous son contrôle, la Monnaie fournit des descriptions complètes de ses programmes, de ses activités, de ses fonds de renseignements connexes et de ses fichiers de renseignements personnels sur son site Web. Les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels sont traitées au moyen d'un logiciel d'AIPRP afin d'améliorer l'efficacité et la capacité de réaction. Conformément au principe de transparence, l'accès complet aux résumés de l'information est communiqué de manière proactive sur le site Gouvernement ouvert.

Loi sur les conflits d'intérêts

La Monnaie remet aux membres du Conseil des lettres sur les conflits d'intérêts pour s'assurer que les administratrices et administrateurs suivent un processus officiel pour revoir et réaffirmer annuellement leur engagement à respecter la *Loi sur les conflits d'intérêts*, les lignes directrices fédérales à l'intention des titulaires de charge publique, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et le Code de conduite et d'éthique de la Monnaie. De plus, on rappelle aux membres de l'administration au début de chaque réunion du comité et du Conseil d'administration qu'il est nécessaire de divulguer tout conflit d'intérêts potentiel.

Loi canadienne sur les droits de la personne

La Monnaie exerce ses activités et offre aux membres du personnel une expérience en conformité avec les attentes décrites au sein de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (LCAPE)

Le Code de conduite et d'éthique de la Monnaie et la LCAPE interdisent aux membres du personnel de la Monnaie et à ses agents et agentes en service à l'étranger d'accepter des pots-de-vin ou de soutenir sciemment une transaction comportant le versement ou la promesse de versement d'un pot-de-vin. Pour démontrer sa conformité à la LCAPE, la Monnaie dispose d'un programme de lutte contre la corruption qui comprend une série d'éléments, notamment une formation relative à cette loi axée sur la sélection des membres de son personnel et de ses mandataires, ainsi qu'un processus de diligence raisonnable « Connaissance des mandataires » et une évaluation officielle des risques. Le ou la responsable de la fonction des affaires réglementaires (ou conformité) de la Monnaie supervise tous les aspects du programme, y compris les paiements versés aux mandataires de la Monnaie qui représentent la Monnaie au sein de la Ligne des pièces de circulation étrangères.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

La Monnaie a des obligations à respecter en vertu de la LRPCFAT et des règlements connexes, en ce qui a trait aux opérations de vente de métaux précieux. Elle doit notamment respecter les exigences en matière de rapports sur les transactions douteuses et les opérations importantes en espèces, de tenue de dossiers, d'identification et de connaissance des clients ainsi que de rapports de sanctions. Le programme de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes (LBA-LFAT) de la Monnaie prévoit la nomination d'une agente ou d'un agent chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, la mise en œuvre de politiques et de procédures, l'évaluation régulière des mesures d'atténuation des risques, un programme de formation sur la conformité et des examens externes de l'efficacité du programme tous les deux ans. Le programme de conformité en matière de LBA-LFAT de la Monnaie prévoit des mesures d'atténuation des risques lorsque la Monnaie considère de nouveaux produits et canaux de distribution, et respecte les directives du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour les négociants en métaux précieux et pierres précieuses.

Loi canadienne anti-pourriel (LCAP)

La Monnaie s'assure que des processus de consentement et des protocoles sont en place relativement à l'envoi de messages électroniques commerciaux à ses clients, conformément à la *Loi canadienne anti-pourriel*. La Monnaie tient à jour une base de données sur le consentement à l'envoi de courriel et offre une formation en ligne personnalisée sur la LCAP au personnel responsable des ventes et du marketing.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

La Monnaie administre et tient à jour des politiques afin d'offrir un accès équitable à des occasions d'emploi pour tous les candidats et candidates internes et externes. Elle soumet chaque année au Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada, conformément à l'article 18 de la Loi, un rapport sur sa représentation des groupes visés par l'équité en matière d'emploi au sein de son personnel par rapport à la disponibilité de la main-d'œuvre canadienne et sur ses mesures visant à atteindre cette représentation, ainsi que ses résultats.

Loi canadienne sur l'accessibilité

La Monnaie élabore son deuxième plan d'action triennal visant à supprimer les obstacles à l'accessibilité en conformité avec la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Les progrès réalisés dans le cadre du premier plan triennal ont permis à la Monnaie de rendre ses services et ses produits accessibles à un nombre encore plus grand de personnes et de favoriser l'accessibilité en milieu de travail pour les membres du personnel.

Loi sur les langues officielles (LLO), instruments de politique en matière de langues officielles

La Monnaie équilibre son mandat, qui consiste à exercer ses activités en vue de réaliser des bénéfices, avec les exigences relatives aux dépenses pour le bilinguisme. Les activités du Plan d'entreprise respectent les parties IV, V, VI et VII de la LLO fédérale, la réglementation sur les langues officielles (communication avec le public et services), la Politique sur les langues officielles du Conseil du Trésor et les instruments applicables. À la suite de l'entrée en vigueur de la LLO modernisée (2023) et des mises à jour subséquentes de ses politiques sur les langues officielles (LO) et de dotation (2024) afin de clarifier les principes de gouvernance et de se conformer aux environnements plus stricts de réglementation et de suivi, la Monnaie met en œuvre de nombreuses initiatives, notamment l'optimisation des outils pour permettre aux RH d'attribuer des profils linguistiques de façon objective aux postes, et la création d'un programme de mentorat relatif aux langues officielles.

Au-delà de l'atténuation des risques et de la conformité en matière de LO, la société souhaite promouvoir activement les occasions et les événements qui mettent en valeur les deux langues officielles du Canada, qui font partie intégrante de la composante sociale du cadre de durabilité de la Monnaie et incarnent un aspect clair de l'approche d'inclusion attendue en matière d'EDIA.

Directives sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements (DDVACE)

La Monnaie se conforme à la version actuelle des DDVACE élaborées afin de respecter les exigences de la *Loi sur l'accès à l'information*, y compris la divulgation proactive mensuelle des dépenses de voyage et d'accueil appropriées. Les mesures de contrôle comprennent des vérifications et des avertissements, des lignes directrices et une formation axés sur les systèmes ainsi que des activités de supervision dans le cadre du traitement des demandes de remboursement.

Directives sur la réforme du régime de pension

La Monnaie dispose des processus et systèmes nécessaires pour garantir que les membres du personnel qui répondent aux critères d'admissibilité prescrits participent au Régime de retraite de la fonction publique fédérale. Toute modification aux taux de cotisation du régime et aux plafonds salariaux est mise en œuvre de sorte à garantir la viabilité du régime de retraite tout en offrant des prestations de retraite justes et adéquates aux membres du régime.

Partie II du Code canadien du travail et Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail

La Monnaie s'engage à offrir un milieu de travail sûr et sain, un droit fondamental pour les membres de son personnel, ses entrepreneurs et entrepreneuses ainsi que ses visiteurs et visiteuses d'affaires. Elle dispose d'une politique de santé et sécurité au travail et d'une série de programmes complets, proactifs et pratiques sur la santé et la sécurité, conçus pour assurer la conformité aux lois et déterminer, évaluer et éliminer les risques sur le lieu de travail, y compris ceux qui ont des répercussions sur la santé et la sécurité psychologiques.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement et règlements connexes

La Monnaie reconnaît que la protection de l'environnement et une utilisation durable des ressources et de l'énergie sont essentielles au bien-être des générations futures. Grâce à son système de gestion environnementale, la Monnaie s'efforce d'identifier en permanence les aspects et les répercussions environnementales liées à ses opérations et de minimiser ou d'éliminer ses incidences négatives. Elle s'assure également de mettre en place des mesures conçues pour respecter la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et ses règlements connexes, ainsi que toute autre obligation de conformité identifiée dans le cadre du système de gestion environnementale de la Monnaie.

Obligations gouvernementales en matière d'approvisionnement en vertu des accords commerciaux

L'acquisition de biens et de services peut représenter une part importante du budget annuel de la Monnaie. Au moyen de sa politique et de ses directives d'approvisionnement, la Monnaie maintient un cadre de gouvernance souple qui favorise des processus efficaces, ouverts, équitables, éthiques et transparents pour l'acquisition de biens et de services, tout en soutenant son mandat commercial et ses exigences opérationnelles. Le cadre est également conçu pour répondre à toutes les lois, aux accords commerciaux et à la législation applicable à l'approvisionnement de la Monnaie.

Lois sur l'équité salariale

La Monnaie a mis sur pied un comité sur l'équité salariale afin de développer et de mettre en œuvre son plan d'équité salariale, de façon à veiller à ce que les membres du personnel reçoivent une rémunération égale pour du travail de valeur égale, conformément à ce que prévoient la *Loi sur l'équité salariale* et les règlements applicables aux milieux de travail du secteur public assujettis à la réglementation fédérale. Le tout premier plan d'équité salariale de la Monnaie a été publié en septembre 2024; il s'agit d'une déclaration annuelle qui doit être soumise à la Commission chaque année en juin.

Loi sur le multiculturalisme canadien

La *Loi sur le multiculturalisme canadien* encourage et aide les institutions sociales, culturelles, économiques et politiques canadiennes à prendre en compte le caractère multiculturel du Canada. La Monnaie est invitée à soumettre chaque année à Patrimoine canadien des renseignements sur les programmes, les pratiques et les services publics qui mettent en valeur et soutiennent la diversité et le multiculturalisme, notamment en milieu de travail.

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

La *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, contribue à la mise en œuvre de l'engagement international du Canada à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants en imposant des obligations à certaines entités et à certaines institutions gouvernementales, y compris des sociétés d'État mères, au sens de l'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Monnaie continuera de passer en revue ses politiques internes, ses processus de diligence raisonnable, ses contrôles internes et d'autres mesures pour atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à toute étape de la production de marchandises produites, achetées ou distribuées par la Monnaie.

Annexe 6 : Priorités et orientations du gouvernement

La présente annexe décrit l'harmonisation des priorités et activités de la Monnaie avec les objectifs à l'échelle du gouvernement fédéral, et met en relief toute activité notable dans les secteurs clés ci-dessous. Les priorités à l'échelle du gouvernement sont décrites dans le discours du Trône et le plan budgétaire.

Un gouvernement ouvert et transparent

En ce qui a trait à cette priorité, la Monnaie :

- rafraîchit les systèmes et les processus afin de permettre la divulgation précise et en temps opportun de tous les renseignements requis à son actionnaire et à la population canadienne;
- publie sur son site Web tous les rapports financiers annuels et trimestriels ainsi que tous les rapports d'examen spécial;
- se conforme à la Directive sur la publication proactive en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* afin de publier les renseignements requis sur le Portail du gouvernement ouvert.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

La Monnaie a mis en œuvre sa stratégie sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité (EDIA), et a déployé des initiatives d'apprentissage en ligne sur l'ACS+ en appui à ses activités commerciales. Le processus de l'ACS+ (utilisé pour l'évaluation des expériences vécues par différentes personnes, soit des femmes, des hommes ou des personnes de diverses identités de genre, relativement à des politiques, à des programmes et à des initiatives), élaboré par Femmes et Égalité des genres Canada, est intégré à la Boîte à outils – optique EDIA de la Monnaie, qui est mise à jour au besoin.

Pour soutenir l'ACS+, on réalise une analyse des effectifs chaque année afin d'examiner la sous-représentation des personnes appartenant aux groupes désignés au titre de l'équité en matière d'emploi. Des sous-catégories au sein de chacun des quatre groupes désignés au titre de l'équité en matière d'emploi seront disponibles dans le système d'information sur la gestion des ressources humaines de la Monnaie pour que les membres du personnel puissent s'identifier volontairement. Le fait de rendre compte de ces données et de les mettre à la disposition de la haute direction dans un tableau de bord contribuera à soutenir la planification d'une main-d'œuvre inclusive.

Équité, diversité, inclusion et accessibilité

La Monnaie est fière de promouvoir la diversité par l'intermédiaire de ses motifs de pièces et les thèmes qu'elle a choisi de représenter sur des pièces numismatiques et des pièces de circulation. Elle continuera de chercher des occasions de mettre en lumière la diversité au moment de recommander de futurs motifs de pièces. Pour en savoir plus, consulter le plus récent [Rapport d'impact](#).

Sécurité au travail

Le Code de conduite et la Politique sur la divulgation d'actes répréhensibles de la Monnaie comprennent un service de dénonciation indépendant qui fournit aux membres du personnel un mécanisme supplémentaire pour signaler les inconduites potentielles, dans les deux langues officielles, 24 heures par jour, 365 jours par année, tout en assurant la confidentialité exigée par la loi et la protection contre les représailles.

Développement durable et écologisation des opérations gouvernementales

L'engagement de la Monnaie envers la durabilité est décrit dans son énoncé de vision et ses objectifs stratégiques et s'harmonise à la Stratégie pour un gouvernement vert. La Monnaie apporte de la valeur en remettant des bénéfices à l'actionnaire canadien, en célébrant le patrimoine, la population et les lieux du Canada et en s'engageant à réduire son empreinte écologique, notamment en augmentant la remise en circulation des pièces « dormantes ». Dans le rapport annuel 2023, la Monnaie a commencé à rendre compte du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) un an avant son obligation de le faire. Cette reddition de compte est également soulignée dans le premier Rapport d'impact de la Monnaie.

Dans le cadre du domaine d'intérêt concernant les émissions de carbone et les changements climatiques de son engagement envers la durabilité, la Monnaie s'engage à dépasser les cibles du gouvernement en lien avec les émissions de carbone indiquées dans la Stratégie pour un gouvernement vert. Dans le contexte de cet engagement, des travaux sont également en cours en vue de la carboneutralité des installations de Winnipeg d'ici 2030 et de la carboneutralité des activités de la Monnaie d'ici 2050.

Contrats de services professionnels

La Monnaie s'engage à respecter les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) telles qu'elles sont décrites dans le guide à l'intention des gestionnaires. Des lignes directrices sur l'approvisionnement stratégique en place pour repérer tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts. Des pratiques robustes en matière d'approvisionnement et de gestion des contrats sont appliquées pour garantir la conformité à la directive relative à la gestion de l'approvisionnement. La Monnaie continuera de faire l'objet d'examen périodiques afin de prendre des décisions éclairées lorsque des services professionnels sont requis.

La durabilité dans le cadre de l'approvisionnement

La Monnaie a mis en œuvre des lignes directrices qui fournissent une orientation adaptée au contexte concernant la façon d'intégrer la durabilité à chaque étape du cycle de vie d'un contrat, entre autres, la sélection, l'approvisionnement et la gestion après l'exécution des contrats. La prise en compte des principes liés à la durabilité continuera d'évoluer au fur et à mesure que la Monnaie continuera de mettre le développement durable au cœur de ses activités d'approvisionnement, conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert.

Cybersécurité

La Monnaie s'engage à se conformer aux attentes du gouvernement et à tirer parti des principaux cadres et programmes sur la cybersécurité. Elle utilise activement les 10 meilleures mesures de sécurité des TI du Centre canadien pour la cybersécurité, ainsi que ses autres programmes et services disponibles, afin de renforcer ses capacités de cyberdéfense. De plus, elle aligne ses pratiques de cybersécurité sur le Cadre de cybersécurité du NIST (CSF) afin de se doter d'une approche globale et solide pour gérer les cyberrisques.

La Monnaie a récemment rempli le questionnaire du SCT sur la cybersécurité. Ses réponses ont servi à valider qu'elle se conforme aux politiques du gouvernement du Canada pertinentes, et met en œuvre les orientations et les directives gouvernementales. Cela inclut la conformité à la Politique sur la sécurité du gouvernement, au Plan de gestion des événements de cybersécurité, aux mesures de protection d'Azure, à la Directive sur la gestion de la sécurité ainsi qu'à la Directive sur les services et le numérique du gouvernement.

En intégrant ces priorités dans son Plan d'entreprise, la Monnaie souhaite démontrer son engagement envers la cybersécurité et ses efforts proactifs pour s'aligner sur les attentes du gouvernement. La Monnaie se réjouit de poursuivre sa collaboration avec le Centre canadien pour la cybersécurité et d'autres partenaires fédéraux afin de renforcer sa posture de cybersécurité et de protéger les actifs essentiels de l'organisation.

Sigles et abréviations

ACS+	Analyse comparative entre les sexes plus	LFAT	Lutte contre le financement d'activités terroristes
AFPC	Alliance de la fonction publique du Canada	LLO	<i>Loi sur les langues officielles</i>
APRA	Attestation de partenariat en relations avec les autochtones	LO	Langues officielles
BVG	Bureau du vérificateur général du Canada	LRPCFAT	<i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i>
\$ CA	Dollar canadien	NIST	National Institute of Standards and Technology
CNP	Comité national des pièces	PCGR	Principes comptables généralement reconnus
DDVACE	Directive sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements	PRE	Planification des ressources de l'entreprise
EDIA	Équité, diversité, inclusion et accessibilité	RAIAE	Résultats avant impôts et autres éléments
GIFCC	Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques	RCME	Rendement du capital moyen engagé
GIGD	Gestion de l'information et de gouvernance des données	R-D	Recherche-développement
GRE	Gestion des risques de l'entreprise	RH	Ressources humaines
IFRS	Normes internationales d'information financière	RSSFP	Régime de soins de santé de la fonction publique
LBA	Lutte contre le blanchiment d'argent	RTB	Reçu de transactions boursières
LBMA	London Bullion Market Association	SST	Santé et sécurité au travail
LCAP	<i>Loi canadienne anti-pourriel</i>	SUT	Syndicat uni du transport
LCAPE	<i>Loi sur la corruption d'agents publics étrangers</i>	TI	Technologie de l'information
		TIA	Technologie d'intégrité de l'affinerie
		\$ US	Dollar américain